



# *SNTRS Informations*

Bulletin d'Information du SNTRS-CGT – 7, rue Guy Môquet, 94800 Villejuif  
Tel : 01 49 58 35 85 – Télécopie : 01 49 58 35 33 – Mel : sntrscgt@vjf.cnrs.fr – Web : www.sntrs.fr

N°277 du 20 décembre 2017

## *SOMMAIRE*

- Rapport à la Commission Exécutive du SNTRS-CGT du 14 décembre 2017
- Votes à la Commission exécutive du SNTRS-CGT du 14 décembre 2017
- Compte rendu du conseil d'administration du CNRS du 7 décembre 2017

# Rapport à la Commission Exécutive du SNTRS-CGT du 14 décembre 2017

Par Gilles Mercier

La France s'enfoncé dans l'austérité. Celle-ci apparaît sans fin sans perspective aucune d'amélioration. L'austérité est un choix de classe. C'est la conséquence du transfert de plus en plus massif au capital des richesses créées par les salariés. Dans une société capitaliste, le rôle de l'Etat est d'aider les entreprises à maximiser leur taux de profit.

- Pour ce faire, il faut se débarrasser de tout ce qui limite l'exploitation des salariés. C'est ce qui s'est passé avec l'Accord national interprofessionnel sur la compétitivité et la sécurisation de l'emploi du 11 janvier 2013 signé par le Medef et la CFDT, la CGC et la CFTC, syndicats professionnels de la signature des accords au rabais, puis avec les lois M Khomri, et Penicaud.
- Pour ce faire, il faut tout simplement donner de l'argent au capital, sous forme d'aides directes ou de réduction d'impôts sous forme d'allègement fiscal et de crédit d'impôts. Ces cadeaux sans contrôle représentent 10% des 2500 milliards de richesses créées par le monde du travail.
- Pour ce faire, il faut revoir le régime des retraites. C'est le rôle dévolu à Jean Paul Delevoye nommé haut-commissaire à la réforme des retraites par le président de la République. Il chargé de mettre en œuvre la promesse du candidat Macron de remplacer l'ensemble des régimes de retraites dont celui des fonctionnaires par un régime unifié. D'après ce qui filtre, il s'agirait d'un système par point. Prévue initialement pour 2018, la réforme devrait rentrer en application en 2019, le temps de trouver les bases du consensus avec les organisations syndicales qui ne veulent pas de l'affrontement avec le gouvernement et le patronat.
- Pour ce faire, il faut aider les entreprises à masquer leurs profits par des dispositions fiscales qui leur permettent tout à fait légalement de les transférer pour partie ou en totalité dans les paradis fiscaux où ils continuent de faire des petits. En 2015, les cinq plus grandes banques françaises, BNP Paribas, BPCE, Crédit Agricole, Crédit Mutuel-CIC et Société Générale, affichaient 5,5 milliards d'euros de bénéfices (soit le tiers de leurs bénéfices à l'étranger) dans des paradis fiscaux, des États où elles n'ont pourtant pas d'activité économique. La Société générale via sa filiale luxembourgeoise a créé près de 500 sociétés offshore impliquées dans les Panama Papers. Les groupes du CAC 40 possédaient il y a deux ans plus de 1500 filiales dans les paradis fiscaux. Et l'on nous dit qu'il n'y a pas d'argent, pour nos salaires, pour nos laboratoires, pour les hôpitaux, les écoles, etc...

Mais de l'argent il y en a et comment ! Muriel Penicaud avant d'être ministre du travail avait occupé les fonctions de directrice générale adjointe de Dassault systèmes de 2002 à 2008 puis de DRH du groupe Danone de 2008 à 2014 puis de directrice générale de Business France. Parallèlement à ces activités, elle a siégé aux conseils d'administration d'Orange, de la SNCF puis d'Aéroports de Paris. Quand elle était DRH de Danone, elle a participé à un plan de réduction de 900 emplois de cadres dont 200 en France. Plan qui a fait monter l'action de Danone. Elle en a profité pour revendre 52000 actions sur les 55000 acquises quelques années auparavant réalisant ainsi une plus-value de 60% ce qui lui a permis d'empocher 1 129 000 € de bonus. En 2013 elle avait touché 58 000 euros de jetons de présence au CA d'Orange. Et elle est maintenant Ministre du travail !

De son côté, la ministre des armées, Florence Parly qui avait perçu en 2014, 69 432 euros de jetons de présence aux CA d'Ingénico, d'Altran et de BPI France avait cette même année négocié 675 800 euros son départ d'Air France en tant qu'ex directrice générale adjointe de l'activité court et moyen-courrier d'Orly. Donc de l'argent il y en a !

Les besoins de financement des grands groupes dans la guerre qu'ils se livrent au niveau mondial sont infinis. Il leur en faut toujours plus.

Il est devenu nécessaire pour le gouvernement de restructurer l'appareil d'Etat afin de l'adapter aux exigences de profit du capital.

- Il en est ainsi de la suppression de la taxe d'habitation, de l'obligation pour les communes de 50 000 habitants de conclure un contrat avec le préfet afin de déterminer leurs objectifs d'évolution des dépenses de fonctionnement et du besoin de financement, ainsi que les modalités de respect de ces

objectifs. Les communes de plus de 10 000 hab. seront soumises à un ratio de dette qui – en cas de non-respect – pourrait se traduire par une saisine de la chambre régionale des comptes.

- Il est ainsi de la montée en charge de la CSG, de la suppression de l'impôt sur la fortune, du projet de loi sur « le droit à l'erreur ». C'est aux entreprises et aux riches contribuables que ce droit à l'erreur s'adresse. C'est un signe supplémentaire de la volonté du gouvernement d'abandonner le plus vite possible toute procédure de contrôle réel des entreprises et au-delà du capital et de la fortune.
- Il est ainsi de CAP22 acronyme de « Comité action publique 2022 » qui sous couvert de modernisation de l'Etat va plus loin que la RGPP et la MAP. Lancé officiellement le 13 octobre par le Premier ministre, CAP 22 à trois objectifs affichés : améliorer le service rendu à l'utilisateur (cela ne mange pas de pain), optimiser les conditions de travail (ça c'est ambigu qu'entend-on par optimiser ?) et réaliser des économies (ça c'est clair !). Nous n'avons plus de ministère de la Fonction publique, ce dernier est inclus dans le ministère des comptes publics. Pour le Premier Ministre la part de la dépense publique dans le PIB doit se réduire de 3% d'ici 2022. 120 000 postes de fonctionnaires doivent être supprimés d'ici 2022. A cette fin, le Premier ministre a demandé à chaque ministre de proposer des « réformes structurelles » qui viendront nourrir le rapport du Comité Action Publique. Dans ce cadre, chaque ministère est invité à envisager des évolutions concernant les différentes politiques publiques. Trois hypothèses sont privilégiées « le transfert entre différents niveaux de collectivités publiques » « le transfert au secteur privé » et « l'abandon de missions ». Il s'agit d'une machine de guerre contre la Fonction publique et les services publics. La Cour des comptes dans un rapport publié ce lundi exhorte l'Etat à se recentrer sur ses missions régaliennes et de contrôle en abandonnant des missions en région. Le comité CAP 22 comprend 34 membres dont la moitié sont d'anciens énarques. Y figurent des hauts fonctionnaires dont beaucoup ont eu des fonctions importantes dans le privé, ainsi que des dirigeants d'entreprises privées et de start-up. Le comité doit remettre un rapport fin mars 2018. E Macron avait fustigé pendant la campagne présidentielle le statut général des fonctionnaires jugé « inadapté » puis fustigé dans une interview au Point du 31 août les personnels à statut. Ce vers quoi le pouvoir veut aller, c'est la réduction de la fonction publique aux seules fonctions régaliennes de l'Etat, la réduction du service public par privatisations, économie mixte, dérégulation et délégation de service public, le développement des contrats de recrutement de droit privé négociés de gré à gré. Bien entendu, rien n'est acquis. Pour amuser la galerie le gouvernement a mis en place un Forum avec un groupe de travail composé des organisations syndicales. La CGT, FO et Solidaires décidés à ne pas servir de caution ont pris la décision de ne pas y participer contrairement à la FSU, la CFDT et l'Unsa.

Le Ministère de la culture n'a pas attendu les conclusions de CAP 22 pour engager les réformes. La presse en a révélé le contenu. C'est violent. Le document présente 5 projets de réforme touchant à l'administration centrale, aux musées, à l'aide à la création aux politiques des archives et donc à l'audiovisuel public. Il n'est question que d'externalisations, départs en retraite, réduction des activités, suppression de services. Il est recommandé d'agir vite pour éviter les complications sociales. Concernant l'audiovisuel pour justifier cette politique, le président de la République l'a traité de « honte de la république »

La recherche bien entendu n'échappe pas à cette reconfiguration de l'appareil d'Etat. Elle a déjà commencé depuis 2006 avec le Pacte pour la recherche, la LRU, et les regroupements territoriaux. « Je veux faire de l'université le centre du dispositif de recherche. Avec des organismes qui ont vocation à devenir de véritables agences de moyens, stratégies répartissant personnels et budgets dans différents laboratoires en fonction de leur qualité et des priorités de la recherche », Valérie Pécresse, 10 décembre 2008.

Cette déclaration a le mérite de la clarté. Les organismes de recherche doivent devenir des pourvoyeurs de compétences, de moyens pour des objectifs définis au niveau des établissements d'enseignement supérieur.

La territorialisation de l'ESR a pour but d'assujettir les thématiques des laboratoires et les cursus universitaires aux entreprises régionales.

La territorialisation de l'ESR est une voix bien compliquée pour le pouvoir, car il y a deux maîtres d'œuvre, le Ministère et le CGI qui ont chacun leur conception et qui ne collaborent pas ou si peu et sur les sites il y a trois types de « partenaires », les universités, les écoles d'ingénieurs qui se divisent en deux groupes, celles qui dépendent du MESR et celles qui dépendent d'autres ministères et enfin les organismes.

Le gouvernement cherche à créer des pôles intégrés d'enseignement et de recherche qu'il pilotera à travers la procédure de contractualisation.

Pour que ces pôles se créent, il faut qu'il y ait coopération entre leurs différents membres. La concurrence généralisée qui est la matrice de la politique des différents gouvernements s'oppose à la coopération ce d'autant que dans le cadre une politique de restriction budgétaire chacun tient à garder et gérer ses moyens. En outre, ces regroupements se sont heurtés aux différents statuts de leurs membres : universités, grandes écoles, organismes. Les Comue se sont créées puisque c'était la loi, mais rien n'en est sorti ou si peu en termes de coordination scientifique et d'enseignements. La loi de 2013 leur a laissé le soin de choisir ce que les établissements souhaitaient lui déléguer. Beaucoup en sont restés au minimum.

Le jury de validation des Idex du PIA1 n'en a validé que trois sur les 8 initialement sélectionnés. Ces trois correspondent aux universités fusionnées de Strasbourg, Aix-Marseille, Bordeaux. Par cette décision le jury a tenu à montrer que pour Matignon qui pilote le CGI, la direction du regroupement devait être la plus intégrée possible. Cette décision a déclenché une course à la fusion qui se heurte aux différences de statut juridique des établissements membres des regroupements. Pour résoudre ces difficultés le gouvernement sort la baguette magique de l'expérimentation.

L'article 34 du projet de loi « pour un Etat au service d'une société de confiance » autorise le gouvernement à prendre par ordonnance « les mesures relevant du domaine de la loi destinées à expérimenter de nouvelles formes de rapprochement de regroupement ou de fusion d'établissements d'ESR ». L'expérimentation porte sur

- De nouveaux modes d'organisation et de fonctionnement des établissements d'enseignement supérieur et de recherche et de leur regroupement autre que la Comue ou l'association définies par la Loi Fioraso de 2013
- De nouveaux modes de coordination territoriale dérogeant aux dispositions de cette même loi Fioraso qui définissait un seul établissement comme coordinateur territorial.
- De nouveaux modes d'intégration sous forme d'établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) regroupant plusieurs établissements d'ESR qui peuvent conserver ou non leur personnalité morale. Ces nouveaux établissements pourront être un EPSCP expérimental soit une Comue expérimentale. La possibilité pour les établissements regroupés de conserver leur personnalité morale leur permet de mettre fin à l'expérimentation en revenant à leur forme d'établissement d'origine.

Il n'est pas évident en droit qu'un établissement doté d'une personnalité juridique puisse être constitué d'établissements gardant chacun leur personnalité juridique.

L'expérimentation sera menée pour une période maximale de 10 ans à compter de la date de publication de l'ordonnance qui devra être prise dans un délai d'un an à partir de la date de publication de la loi. Un an avant le terme des 10 ans l'expérimentation fera l'objet d'une évaluation par l'HCERES.

Sans préjuger de l'avenir, il apparaît que l'expérimentation va se heurter au statut des grandes écoles et à leurs personnalités juridiques que ces dernières tiennent à préserver. C'est par le biais des grandes écoles que le pouvoir veut lier les universités et les laboratoires des organismes aux entreprises régionales.

-----

Ce que le gouvernement cherche à construire à travers ces expérimentations, ce sont des universités dites de recherche (appelées universités cibles dans les documents soumis au jury Idex et Isite) qui dérogeront aux règles de recrutement, de progression de carrières des personnels et de création de formations de recherche.

Il n'en reste pas moins que derrière des déclarations de bonnes intentions des uns et des autres, c'est le plus souvent une lutte larvée pour savoir quelle institution sera leader du groupement, laquelle sera en mesure d'imposer ses vues aux autres. Le paysage de l'ESR est très loin d'être stabilisé.

Toujours au chapitre des expérimentations, le Ministère planche selon le directeur général de la recherche et de l'innovation Alain Beretz ancien président de l'université de Strasbourg sur le contrat de mission, terme plus adapté au milieu de la recherche que celui de contrat de chantier. Il faut absolument se débarrasser de la contrainte de la CDIisation. Ce contrat de mission va très vraisemblablement recueillir l'assentiment non seulement d'une partie des directeurs de structure et mais aussi des précaires qui ont entériné la quasi disparition du recrutement sur statut et que seule la succession sans fin de contrats leur permettrait de vivre en exerçant un métier correspondant à leurs diplômes.

L'ensemble des réformes dans la recherche nous a été vendu au nom de la simplification. Le système n'a jamais été aussi compliqué aussi technocratique. C'est tout simplement le résultat de la dérégulation du système. Le contrat de mission va encore ajouter un élément et non des moindres dans la dérégulation du système de l'ESR. Mais posons-nous la question. Quel est l'état de la recherche publique ?

A Fuchs qui sait de quoi il parle, parle de risque de décrochage de la recherche, pourtant c'est bien lui qui pendant deux mandats a porté les budgets de réduction des moyens financiers et du nombre de personnels de recherche. Dans sa lettre d'adieu il écrit *« je commence par le plus dur, les années 2010-2017 ont été continuellement difficile sur le plan de la recherche au niveau budgétaire et il a fallu mettre en place des modalités de gestion très strictes afin de contenir l'augmentation régulière de notre masse salariale. Le niveau d'emploi global du CNRS a donc baissé au cours de ces années et j'ai choisi de faire porter l'effort sur le volant de CDD recrutés sur la subvention de l'Etat, ce qui a permis un niveau de recrutement convenable de jeunes chercheurs et d'ingénieurs techniciens. C'était ma priorité absolue. Des efforts considérables ont été demandés aux différents services pour s'adapter à ces contraintes et je leur en suis infiniment reconnaissant. Le CNRS va encore pouvoir recruter 300 chercheurs et 300 IT en 2018. Ces chiffres ont été bien plus importants par le passé, mais c'est le maximum que nous pouvions faire par les temps qui courent... Encore une fois, le niveau d'emploi global a baissé au CNRS de quelque 10% en 10 ans et c'est la chute vertigineuse du budget de l'ANR, doublée d'une politique d'appels à projets contestable, qu'il faut d'abord attribuer les difficultés budgétaires des laboratoires. On ne peut pas s'arrêter de recruter, ne serait-ce qu'une seule année au risque d'envoyer un signal désastreux aux jeunes qui se destinent à une carrière scientifique. Le niveau exceptionnel et très international du recrutement CNRS est un atout dont notre pays ne peut pas se passer. C'est le message fort que j'envoie à la puissance publique »*.

Si cette lettre d'adieu comporte son lot habituel de satisfécits auto-décernés, on y lit cette remarque terrible pour la classe politique qui a exercé le pouvoir depuis dix ans : *« On peut également avoir quelques regrets, dont le premier est de ne pas avoir pu suffisamment convaincre la puissance publique de l'importance cruciale de la recherche scientifique pour notre avenir »* Quel terrible aveu ! Mais A Fuchs arrêtez de pleurer ! Haut fonctionnaire nommé en conseil des ministres vous avez géré l'austérité au CNRS, vous continuerez de la gérer à PSL. Non, A Fuchs, on ne défend pas la recherche en gérant l'austérité.

Lors de la présentation du PLF 2018, Frédérique Vidal a annoncé une hausse de 501 millions d'euros pour la recherche dont 87 millions d'euros pour les organismes publics de recherche.

L'augmentation du budget de la Mission Interministérielle pour la Recherche et l'Enseignement Supérieur de 46 millions d'euros (soit + 0,9 %) concerne essentiellement le financement des faibles mesures salariales du PPCR et sans prise en compte du glissement vieillesse technicité.

La ministre a annoncé une hausse du budget de 25 millions d'euros en faveur des laboratoires de recherche. Cette marge de manœuvre provient de ce qu'il a été décidé d'un taux de mise en réserve hors dépenses de personnel de 3 %. Il ne s'agit donc pas d'un engagement portant sur le projet de loi de finances, mais sur la régulation budgétaire à venir.

Cette somme se répartit comme suit : 20 millions d'euros sont affectés aux organismes de recherche au prorata des effectifs de chercheurs, et 5 millions d'euros ciblés sur les laboratoires en sciences humaines et sociales, selon des modalités de répartition à définir. C'est fiftelinesque.

En réalité, c'est zéro euro d'augmentation des moyens des laboratoires. L'unique gagnant du programme 172 de la MIRE, c'est l'Agence Nationale de la Recherche (ANR) dont le seul rôle est de distribuer les crédits sur projets (+134 millions d'euros).

De fait, une grande partie de la hausse annoncée pour la recherche est orientée vers l'aéronautique civile (+135 millions d'euros) et notamment Ariane 6, pour les Très Grandes Infrastructures de Recherche (TGIR) et pour résorber en partie les dettes accumulées auprès des organisations internationales de recherche ; dettes évaluées par la Cour des Comptes à près de 216 millions d'euros en 2016.

Si la Grande Bretagne a l'île de Man, Jersey, Gibraltar comme paradis fiscaux, la France plus modeste mais dans le même registre a le crédit d'impôt recherche. Ce dernier ne cesse de progresser pour tangenter les 6 milliards. Censé inciter les entreprises à développer leur R&D il n'a pas empêché les dépenses de R&D de diminuer dans l'industrie automobile, la pharmacie, l'industrie aéronautique. Intel et Nestlé qui émergent au CIR taillent dans le vif dans leurs centres de recherche de Sophia Antipolis. Intel le ferme. Quant à celui de Galderma, la filiale de Nestlé, il devrait passer de 550 à 150 personnes dans le cadre d'une réorganisation globale qui verrait une centaine d'emplois ...relocalisés en Suisse.

L'annonce de millions en plus pour la recherche n'est qu'un leurre.

Aucune création de poste, voire même une baisse du nombre de postes pour certains EPST (-21 au CNRS, -8 à l'INRA, -1 à l'INSERM). L'ANR se voit quant à elle dotée de 30 postes supplémentaires. Le choix du

gouvernement est clair : payer du personnel pour gérer l'attribution des financements plutôt que du personnel pour les laboratoires.

Tous statuts et contrats confondus, l'emploi scientifique dans les EPST s'est réduit de 6,3% depuis 2010.

La part des contractuels, hors doctorants, est estimée à 20 % dans les EPST.

Les EPIC émargeant au programme 172 et hors recherche militaire ne sont pas mieux lotis.

Leurs crédits de paiement et leur plafond d'emplois restent inchangés, voire baissent..

L'austérité est telle que le budget du CNRS n'inclut pas les effets du PPCR qui seront financés en cours de route sur une ligne à part. Ce qui donnera lieu à un budget rectificatif. A l'Inserm, le PPCR sera financé en prenant 10 millions sur le fonds de roulement de l'organisme. Le fonds de roulement sera aussi ponctionné de 3,8 millions pour financer les programmes de recherche contre les maladies infectieuses émergentes (Zika, Ebola).

Avec de tels budgets, les personnels n'ont rien à attendre pour leur carrière, leurs conditions de travail.

Le Rifseep fait partie de l'ensemble des mesures de modernisation de la fonction publique. La direction administrative du CNRS est maintenant assurée par des fonctionnaires extérieurs à l'organisme et qui n'ont que faire de la recherche et qui sont là avant tout pour mettre au pas les personnels. La façon avec laquelle le DRH a mis en place le Rifseep en est la démonstration.

Les fonctions à risques ne concernent que les cadres administratifs du siège et des délégations. Il n'y a pas de fonction à risque dans les laboratoires et pour les personnels sur le terrain. Quel mépris pour ceux qui font la recherche !

A l'Inserm, le CIA devait être versé uniquement à partir de 2018 après l'évaluation « Gaia » des IT, c'était un engagement de la Direction. Pourtant, juste après le CT du 29 novembre nous avons appris que le CIA sera versé cette année, l'Inserm ayant obtenu l'argent nécessaire (comme quoi !). Le DRH avait omis de nous en informer, la discussion du CT ayant été si riche selon lui ! Les Directions tiennent au Rifseep parce que c'est un outil de management !

Puisque nous en sommes aux primes et au mépris, parlons des chercheurs et de leur prime. Cette dernière représente autour de 2% de la rémunération. La rémunération qu'elle soit indiciaire ou indemnitaire exprime en quelle estime l'employeur tient ses salariés. Le succès de la pétition que le SNTRS a lancée montre que le problème de la rémunération de la qualification, celui du pouvoir d'achat ne sont plus considérés comme secondaires par les chercheurs. Le SNCS n'a pas apprécié notre initiative. Il considère que les chercheurs c'est son pré carré. Or, le SNCS évolue de plus en plus vers l'accompagnement de la politique du pouvoir. C'est à lui que nous devons pour beaucoup la modification du corps des chercheurs avec la suppression du grade de CR2 et les conséquences sur l'âge du recrutement. Avec des recrutements de plus en plus tardifs, des postes au concours en nombre ridicule, des salaires indignes, la profession de chercheur est à terme en danger, comme l'indique le taux de pression au concours de recrutement CR1 CR2 qui est en recul depuis deux ans à l'Inserm institut où les recrutements se font plus tardivement que dans les autres organismes au nom de l'excellence, de la nécessité de mûrir !

Le paysage est bien sombre autant pour les travailleurs de la recherche que pour tous les autres salariés du pays.

Les salariés de la recherche ne se mobilisent pas. Ils sont désabusés, fatalistes. La préoccupation première est d'avoir des résultats non pas pour faire avancer les connaissances, mais pour décrocher des contrats, élément déterminant de la vie des laboratoires et ... de se préparer à la prochaine visite de la grande faucheuse, l'HCERES. Si les carrières dépendent de l'organisme, ce dernier n'apparaît plus déterminant aussi bien dans les orientations scientifiques qui dépendent de l'ANR et d'autres pourvoyeurs de contrats que dans le quotidien qui dépend le plus souvent de l'université. L'organisme est de moins en moins au service de ses laboratoires et son administration est de plus en plus pesante. Les personnels ont du mal à s'y retrouver, et partant de là à agir et lutter collectivement. Les personnels se sont identifiés pendant des décennies à leur organisme. Mais ce dernier ne défend plus la recherche, ne les défend plus. Il n'y a plus aucun espace de compromis. Tout devient affrontement. Et la profession n'a pas jusqu'à maintenant la culture de l'affrontement.

Mais rien n'est définitif, rien n'est figé.

Les problèmes de rémunération de pouvoir d'achat de reconnaissance de la qualification sont de plus en plus ressentis par les collègues. Comme le montrent les recommandations des CSI de l'InSB, de l'INEE et de chimie, sur la mise en œuvre du Rifseep. La Direction du CNRS a fait le choix de valoriser uniquement ceux qui mettent en œuvre sa politique au détriment de tous celles et ceux qui font de la science. Ces prises de positions des CSI très lucides sur les conséquences du Rifseep pour les personnels et les laboratoires expriment une évolution dans les prises de conscience du milieu. Le Rifseep suscite énormément de mécontentement, de frustration.

Face à une CFDT service militant de la Direction et du pouvoir politique qui continue de nous vendre le Rifseep, le SNTRS doit mobiliser les personnels afin que la façon avec laquelle la Direction du CNRS a structuré ce nouveau régime indemnitaire se retourne contre elle.

Le SNTRS-CGT doit rester calé sur les revendications des rémunérations (indiciaire et indemnitaire) qui est l'essence même du syndicalisme pour l'ensemble de nos catégories. Ceci pour deux raisons.

- Le pouvoir d'achat, nous ne pouvons accepter un tel degré de paupérisation de nos professions
  - l'attractivité de nos professions qui est aussi celle de nos organismes.
- 

## *Votes de la Commission Exécutive du SNTRS-CGT du 14 décembre 2017*

Lettre syndicale à adresser aux membres des sections du CoNRS sur la carrière de chercheur.

Vote à l'unanimité (31 pour)

Election de Marc Demery à la CE.

Vote à l'unanimité (31 pour)

# Compte rendu du conseil d'administration du CNRS du 7 décembre 2017

Par Josiane Tack

Le 7 décembre a eu lieu le premier conseil d'administration du CNRS de la mandature 2017-2021. A cette occasion les représentants élus du personnel ont été renouvelés mais aussi les 12 personnalités qualifiées nommées par le ministère. Les représentants du monde du travail présents à travers les confédérations ont été purement et simplement évincés du conseil d'administration du CNRS, alors qu'ils étaient régulièrement nommés par les différents gouvernements depuis la création des établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST) en 1982.

Vous trouverez ci-dessous la déclaration faite le 7 décembre par les représentants du personnel au conseil d'administration.

## **Déclaration des représentants élus du personnel du CNRS sur les nominations au conseil d'administration**

*Cette réunion de rentrée du conseil d'administration inaugure une nouvelle composition du conseil (CA) pour laquelle, comme le prévoit le **décret n°82-993 du 24 novembre 1982 (modifié) portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique**, le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche vient de procéder à la nomination de 12 personnalités qualifiées. L'article 4 de ce décret précise la composition du CA, comportant en particulier :*

*4° Douze personnalités qualifiées nommées pour une durée de quatre ans par arrêté du ministre chargé de la recherche, choisies :*

- a) Pour quatre d'entre elles en raison de leur compétence scientifique et technologique ;*
- b) Pour quatre d'entre elles parmi les personnalités représentatives du monde du travail ;*
- c) Pour quatre d'entre elles en raison de leur compétence dans le domaine économique et social.*

*Nous ne remettons pas en cause la nomination des 4 personnalités choisies pour leur compétence scientifique et technologique qui correspond bien à l'intitulé de cet item. En revanche, la nomination des quatre personnalités supposées représentatives du monde du travail et des quatre personnalités nommées en raison de leur compétence dans le domaine économique et social nous pose problème.*

*L'examen de la liste des personnalités nommées nous amène en effet à penser qu'il y a confusion, de la part du ministère, entre le monde du travail et le domaine économique et social, d'autant plus que le décret distingue bien la notion de représentativité, qu'il invoque dans un cas et la notion de compétence, qu'il invoque dans l'autre.*

*Ce n'est pas ici le lieu d'analyser un par un les curricula vitae des personnalités nommées, mais nous ne trouvons pas que la liste de celles qui sont supposées être représentatives du monde du travail illustre correctement cette notion de représentativité du monde du travail.*

*Il n'est en effet pas nécessaire d'entrer dans les détails : la mise en œuvre de ce principe de représentativité - très large - du monde du travail ne peut apparaître que tout à fait biaisée, dès lors que seuls des cadres dirigeants et des hauts fonctionnaires ont été choisis. On peut se féliciter de l'attention portée à la parité (2 femmes, 2 hommes). Cependant, on ne trouve dans le groupe concerné aucun représentant d'organisation syndicale de salariés comme la CGT, la CFDT ou la FSU, et ce pour la première fois dans l'histoire du CNRS depuis la création des EPST.*

*Les organisations syndicales représentant le personnel du CNRS ont ainsi la conviction d'assister, de façon inédite, à un complet dévoiement de la notion de représentation du monde du travail au sein du conseil d'administration, au profit de personnalités qui, quelles que soient leurs éminentes qualités personnelles, ne représentent que très partiellement et très partialement le monde du travail.*



*Les organisations syndicales du CNRS soulignent - tout en s'étonnant qu'il soit nécessaire de le faire - que le monde du travail ne se résume pas à l'encadrement supérieur, qui ne représente qu'une petite minorité de travailleurs, tout en haut de l'échelle sociale. Elles demandent instamment au ministère de l'ESR de revoir ces nominations afin que les salariés en général, dans toute la diversité de leurs métiers et de leurs statuts, soient eux aussi associés aux délibérations sur l'avenir de la recherche scientifique.*

Monsieur Alain Beretz, Directeur Général de la Recherche et de l'Innovation (DGRI) au MESRI répond que cette décision a été prise car le nombre de représentants des organisations syndicales a été porté de 4 représentants à 6 représentants pour siéger au conseil d'administration du CNRS. De ce fait le ministère a estimé que la représentation syndicale était respectée.

Josiane Tack élue SNTRS-CGT s'oppose à cette interprétation qui se base sur une confusion des rôles des différents membres du conseil d'administration. Les élus sont présents au conseil d'administration en tant que représentants des personnels et non au titre de représentants du monde du travail même à travers leur organisation syndicale. Un équilibre doit être cherché entre représentants des personnels et représentants de l'administration. De même un équilibre doit être trouvé au sein des nommés, avec les choix faits par le ministère cet équilibre n'est pas respecté.

### **1. Approbation de l'ordre du jour (vote)**

Vote adopté à l'unanimité.

### **2. Approbation du compte-rendu des débats du Conseil d'administration 23 octobre 2017 (vote)**

Après la prise en compte d'amendements mineurs du SNTRS-CGT et du SNCS-FSU, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

### **3. Présentation des deux lauréats de la médaille d'or du CNRS**

Une présentation des travaux d'Alain Brillet et Thibault Damour est faite pour exposer leur contribution à la première détection directe des ondes gravitationnelles.

La présidente Anne Peyroche souligne à cette occasion que ces deux chercheurs et leurs parcours illustrent les fondamentaux de l'exercice du métier scientifique et incarnent nos valeurs : la liberté de la recherche, la liberté de choisir son sujet et de le mener jusqu'au bout, principe essentiel à la recherche et tout particulièrement à la recherche fondamentale. Rappelant que leurs travaux ont commencé il y a 30 ans (le projet VIRGO a commencé dans les années 1980) et que par ailleurs il aura fallu cent ans pour valider matériellement et directement la prédiction d'Albert Einstein sur les ondes gravitationnelles.

### **4. Questions financières :**

#### **4.1 Budget initial (vote)**

L'administration annonce les points suivants :

- Maintien du principe de remplacement de l'intégralité des départs à la retraite dans un contexte budgétaire contraint, et volonté d'aller plus loin en faveur de l'emploi permanent pour lisser l'évolution démographique
- Poursuite de la politique de recrutement de jeunes scientifiques mais aussi d'ingénieurs techniciens et administratifs indispensables au fonctionnement des laboratoires
- Recours aux contractuels hors recherche sur projets stabilisés
- Faire de l'interdisciplinarité l'affaire de tous les instituts et de toutes les sections du Comité national
- Poursuite de la priorité scientifique donnée aux recrutements dans les instituts récents comme l'INSMI et l'INS2I
- Renforcement des mesures de soutien aux laboratoires
- Maintien de l'abondement des crédits pour les très grandes infrastructures de recherche

Les débats tournent autour de la réalité et de la finalité des augmentations. Je citerai notamment 10,6 M€ destinés à des actions spécifiques dans des laboratoires, qui vont représenter en réalité des sommes très faibles par laboratoire destinataire. Le recrutement des ingénieurs et techniciens qui comme d'habitude seront la variable

d'ajustement des emplois au CNRS.

### **Déclaration intersyndicale qui reprend des parties du texte voté par le CNESER le 18 septembre**

*Depuis plusieurs années, l'effort de recherche de la France a décroché par rapport à ses principaux partenaires. Avec 2,26% du PIB consacré à la R&D (chiffre 2014 de l'OCDE), la France n'atteint pas l'objectif de 3% de la stratégie européenne établie en 2000. Elle se situe en dessous de la moyenne de l'OCDE (2,37%) et loin des USA (2,74%), de l'Allemagne (2,90%), du Japon (3,59%) et de la Corée (4,29%).*

*Pour que la France puisse tenir ses engagements en R&D, comme le CNESER, nous estimons que l'effort budgétaire devrait être programmé sur 10 ans, avec un milliard d'euros supplémentaire par an dans les organismes de recherche (EPST) et la recherche universitaire pour le porter à 1% du PIB dans 10 ans ; l'effort en faveur de la recherche industrielle publique (EPIC et entreprises publiques) doit augmenter dans les mêmes proportions.*

*Dans ce contexte, une partie du Programme d'investissement d'avenir (PIA) a été affectée à l'ESR, mais est actuellement pilotée au niveau du premier ministre, avec une efficacité contestée par la Cour des comptes. Ce PIA a été utilisé comme un instrument pour imposer aux établissements des restructurations et leur mise en compétition. Il participe à la complexification du paysage de l'ESR et au développement du fonctionnement sur appels à projets de l'ESR. Comme le CNESER, nous demandons le reversement des moyens du PIA concernant l'ESR au MESR, de façon à les intégrer à la dotation budgétaire de tous les EPST, universités et EPIC.*

*Depuis 2000, les mesures incitatives ont été multipliées pour orienter la recherche publique avec plusieurs moyens : le système d'appels à projets de l'ANR pour sélectionner les activités de recherche de base et les orienter vers les enjeux sociétaux ; le millefeuille des dispositifs d'incitation au développement de la recherche partenariale et de l'innovation (pôles de compétitivité, FUI, Instituts Carnot, CIFRE, IRT, SATT, CVT, IEED, ANR, Europe, Région,...) ; et le PIA pour restructurer le paysage de l'ESR.*

*Cette augmentation du financement sur projets s'est accompagnée d'une diminution significative de la dotation de base des établissements, qui ne leur permet plus de conduire une politique scientifique propre, élaborée à travers le fonctionnement de leurs instances. Les équipes de recherche publique n'ont plus la possibilité d'initier des activités de recherche sans l'apport de ces financements sur contrats. Il en résulte un mode de financement quasi-exclusif sur appels à projets, qui met les chercheurs directement aux prises avec des procédures administratives hypertrophiées et chronophages qui imposent aux unités de recherche des systèmes complexes de prélèvements sur ressources propres. Le faible taux de succès des appels à projets (entre 10% et 15% voire moins au niveau européen) mobilise, en pure perte, un temps de travail considérable et engendre le découragement des personnels. Ce système de financement sur projets a engendré une forte augmentation du nombre de personnels sur contrats à durée déterminée (CDD).*

*Ainsi, la situation de l'emploi dans les établissements de l'ESR s'est particulièrement dégradée avec une forte augmentation des emplois précaires, estimée à plus de 30% des effectifs en moyenne, bien au-dessus des ratios habituels de la fonction publique d'État. La grande majorité de ces salariés en CDD occupent, dans les faits, des emplois répondant à des besoins permanents, qui devraient être occupés par des personnels statutaires. Résorber la précarité est un impératif de justice sociale et une condition indispensable pour améliorer les conditions de travail et assurer la qualité de la recherche et de l'enseignement supérieur. L'effort en faveur de l'emploi scientifique doit être accompagné d'une amélioration de l'attractivité des métiers de la recherche et de l'enseignement supérieur.*

*Quant aux moyens, comme le CNESER nous soulignons que le dispositif d'aides à la recherche privée ne doit pas, dans une dépense publique extrêmement contrainte, se faire au détriment de la recherche publique. Entre 2009 et 2016, la part du CIR dans le PIB a augmenté de 12 % pendant que la part du budget de la MIREs diminuait de 4%.*

### **Déclaration du SNTRS-CGT sur le budget :**

*Le débat parlementaire s'achève, et alors que la ministre s'était engagée à renforcer les budgets récurrents, pour les organismes de recherche sous tutelle de l'État, le budget 2018 n'est pas à la hauteur des annonces : toujours moins d'emplois et une stagnation de la subvention pour charge de service public.*

*Lors de la présentation du PLF 2018, Frédérique Vidal a annoncé une hausse de 501 millions d'euros pour la recherche dont 87 M€ pour les organismes publics de recherche. De quoi est-il vraiment question ?*

*L'augmentation du budget de la Mission Interministérielle pour la Recherche et l'Enseignement Supérieur (MIREs) de 46 M€ (soit + 0,9 %) concerne essentiellement le financement des faibles mesures salariales de la*

*Fonction publique. Pour le CNRS l'augmentation de la masse salariale est de 1,1 million qui sera bien loin de couvrir les besoins notamment en ce qui concerne le glissement vieillesse technicité. Une interrogation demeure sur le montant du financement à venir des mesures PPCR et compensation de la CSG qui devrait intervenir lors d'un budget rectificatif. Cette très faible augmentation de la masse salariale ne pourra conduire qu'à la baisse du recrutement des ingénieurs et techniciens statutaires en fin d'année 2018 puisque le nombre de chercheurs recrutés reste constant.*

*L'ANR quant à elle, se voit doter de 30 postes supplémentaires, pendant que les EPST perdent des postes sous plafond d'état soit 46 pour le CNRS. Le choix du gouvernement est clair : payer du personnel pour gérer l'attribution des financements plutôt que du personnel pour les laboratoires. Tous statuts et contrats confondus, l'emploi scientifique dans les EPST s'est réduit de 6,3% depuis 2010.*

*Les moyens des laboratoires sont en réalité très peu augmentés, pour le CNRS les 10,6 million alloués représentent en moyenne 3 % d'augmentation. L'unique gagnant du programme 172 de la MIRE, c'est l'Agence Nationale de la Recherche dont le seul rôle est de distribuer les crédits sur projets qui voit son budget augmenté de 134 M€.*

*Le SNTRS-CGT revendique une augmentation significative du budget récurrent des organismes accompagnée d'un plan pluriannuel de recrutement sur postes de fonctionnaires et d'une résorption de la précarité.*

### **Question du SNTRS-CGT à monsieur Alain BERETZ, Directeur Général de la Recherche et de l'Innovation (DGRI) au MESRI**

*Monsieur Beretz,*

*Vous avez déclaré, lors d'une audition dans le cadre de la procédure budgétaire au Sénat, que vous envisagiez la généralisation du nouveau contrat de chantier à l'ensemble des métiers de la recherche, y compris au CNRS et à l'Inserm, par dérogation. En précisant, que le cabinet travaillait pour faire passer ses dispositions dans les ordonnances à venir.*

*De plus lors de cette audition, vous avez affirmé que « le taux de précarité est un indice de dynamisme des laboratoires ! Plus il y a de précaire plus les labos sont innovants ! »*

*Nous vous demandons donc de nous confirmer ou non ces propos, et de développer selon vous en quoi le taux de précarité peut être un indice du dynamisme des laboratoires.*

*Vous ne serez pas étonné de notre totale opposition à cette mesure ainsi que notre indignation de votre vision des bienfaits de la précarité.*

*En effet, le SNTRS-CGT considère que la précarité désorganise le travail des laboratoires et des services. Elle a pour conséquence une dégradation de l'ambiance sur les lieux de travail et génère chez beaucoup de personnels, un malaise et une souffrance.*

*Pour le SNTRS-CGT, il y a urgence à résorber la précarité, passant par un véritable plan d'intégration des personnels CDD assurant des fonctions pérennes et évidemment par des créations en nombre suffisant de postes de titulaires. Ceci est un impératif de justice sociale et une condition indispensable pour améliorer les conditions de travail et assurer la qualité et la continuité de la recherche.*

Alain Beretz nie catégoriquement avoir tenu de tels propos sur « le taux de précarité est un indice de dynamisme des laboratoires ! Plus il y a de précaires plus les labos sont innovants ! ». Il précise que tous ceux qui le connaissent le savent bien. Par ailleurs, il explique qu'en effet des réflexions sont en cours sur la mise en œuvre de contrats de mission au niveau du MESRI (et non contrats de chantier qui ne correspondent pas à la qualification des personnels de la recherche selon lui). Il explique que de tels contrats apporteraient des garanties sur un statut type contrat de mission, donneraient une visibilité sur l'emploi des précaires et donc une garantie d'emploi. Donc d'un côté il nie ses propos sur la précarité et de l'autre il défend des contrats précaires à travers la création de contrats de mission !

**Vote du budget : 2 contre (SNTRS-CGT, Sud recherche EPST), une abstention (SNCS-FSU), 20 pour c'est à dire que les représentants des personnels SGEN-CFDT et SNPTES ont voté pour le budget du CNRS!**

#### **4.2 Démarche de maîtrise des risques financiers du CNRS**

## 5. Questions stratégiques :

### 5.1 Bilan campagne chercheur 2017 et campagne 2018 (vote)

En 2017, 296 chercheurs ont été recrutés (286 dans le corps des chargés de recherche et 10 dans celui des directeurs de recherche). Par ailleurs, 11 chercheurs ont été recrutés au titre de la politique d'emploi des personnes handicapées du CNRS. Pour 2018, le CNRS propose une campagne de 299 recrutements de chercheurs. Ce point est mis au vote du conseil d'administration alors qu'il n'avait pas été prévu initialement.

Sans avoir de mandat défini, le SNTRS-CGT, Sud recherche EPST et SNCS-FSU décident de s'abstenir

**Le résultat du vote est donc 3 abstentions et 20 voix pour.**

### 5.2 Participation du CNRS à la consolidation du capital des SATT Grand Est et Lyon Saint-Etienne (Pulsalys) (votes)

#### **Déclaration du SNTRS-CGT sur les SATT :**

*Je vais faire ici un historique depuis 2015 sur les échanges qui ont eu lieu lors de plusieurs conseils d'administration sur les SATT pour permettre aux nouveaux administrateurs ici présents de bien comprendre les enjeux.*

*Le CNRS est le seul organisme de recherche actionnaire des 14 SATT qui ont été créées sous forme de sociétés par actions simplifiées en trois vagues, A, B et C, initiées entre janvier 2012 et juillet 2014. Un contrôle obligatoire des SATT a été effectué par le conseil d'administration du CNRS à la fin de la première période triennale de la vague A en 2015 et de la vague B en 2016. C'est à cette occasion que nous avons pu constater de nombreux dysfonctionnements.*

*Les SATT ne jouent pas leur rôle de maturateur des projets technologiques amont.*

*Elles accélèrent la commercialisation des projets, mais ne sont pas tournées vers l'émergence de nouvelles technologies. Les conséquences sont graves, des technologies amont sont abandonnées sans que les acteurs de la recherche en soient informés.*

*De plus les SATT se font concurrence entre elles au niveau des régions.*

*Moins de trois ans après leur création, à l'automne 2015, seuls 2 des 5 présidents de SATT de la vague A et 3 des 4 de la vague B étaient toujours en activité. Pour le groupe C, deux présidents ont été révoqués avec des coûts indemnitaires associés importants. Les présidents des SATT coûtent chers en particulier dans les cas de non-renouvellement de leur mandat ou de révocation.*

*Le coût et l'efficacité des SATT ne peuvent qu'être remis en cause. La parution au mois de juillet d'un rapport du sénat critique à l'égard des SATT confirme cette position, il y est question de « la confrontation des moyens engagés aux résultats constatés qui révèle un bilan contrasté, ou encore de résultats inégaux qui ne permettent pas encore de convaincre totalement de leur pertinence...ou aussi de recherche de solutions alternatives... ». Le gâchis financier que représente le système des SATT s'illustre à travers les renflouements de celles-ci, nécessaire après 3 ans de fonctionnement via leur actionnaire principal le CNRS. Le conseil d'administration du CNRS a eu à se prononcer à plusieurs reprises en 2015 et 2016 lors de l'examen à trois ans des vagues A et B pour renflouer des différentes SATT en difficultés financières.*

*La structure juridique des SATT empêche l'ANR de leur verser directement des fonds. Pour les ré-abonder, il faut passer par les actionnaires et une augmentation de capital qui serait ensuite annulée.*

*Le gouvernement se sert donc de l'actionnaire CNRS comme d'un « guichet » pour l'ANR pour exécuter ses injonctions. Ainsi par deux fois en 2015, la SATT « Conectus Alsace » a perçu des fonds via l'augmentation de capital du CNRS. Cette augmentation de capital est transformée en argent frais pour la SATT, grâce à une baisse immédiate du capital du CNRS. Cette même procédure a été mise en place ensuite pour la plupart des autres SATT : Lutec avec des augmentations de capital par deux fois courant 2015, viennent ensuite le tour des SATT Toulouse Tech Transfert, et Sud-Est. Le conseil d'administration est soumis à la même procédure en 2016 pour la SATT Ouest, Nord, AxLR, et Aquitaine Sciences Transfert.*

*L'immense supercherie que représentent les SATT se révèle à travers ces manipulations. C'est un gouffre financier qui se chiffre maintenant en 100aine de million nécessaire au renflouement de ses structures, qui non content d'être incapable d'apporter des réponses en matière de transfert technologique, privent les organismes nationaux d'initiatives stratégiques. Les votes contre de l'ensemble des élus du conseil d'administration par le*

*passé ne peuvent guère faire évoluer cette situation qui est en train de se renouveler aujourd'hui sous nos yeux avec l'examen des SATT de la vague C. Ainsi, le renflouement qui nous est demandé des SATT Grand Est et Lyon Saint Étienne participe à cette évasion de l'argent public vers des gouffres d'accélération de la dilapidation des budgets de la recherche. Enfin la SATT Grand Est a recours au CDI de chantier pour mener des projets de recherche. Ce type de contrats permet à la SATT de ne pas verser de prime de précarité, et de mettre fin au projet quand bon lui semble, contrairement à ce qui a été dit tout à l'heure ce type de contrat accentue la précarité, et ne constitue pas un progrès social. Le but recherché à travers le recours à ces contrats est clairement de faire des économies, au mépris de considérations sur le métier exercé.*

*Pour le SNTRS-CGT, l'activité de valorisation et de transfert est une activité de service public qui doit permettre de développer l'emploi et les productions utiles à la population. Elle doit être gérée par le CNRS, les universités et des établissements 100 % publics partenaires, à l'opposé de toute filialisation/privatisation.*

**Le conseil d'administration autorise par 15 voix pour, 6 voix contre (les représentants élus des personnels) et 2 (non prise de participation au vote) abstentions, la participation du CNRS au renflouement des SATT.**

## **6. Questions diverses :**

### **6.1 Rapport sur les personnels mis à disposition auprès d'entreprises (vote)**

**Vote deux contre (SNTRS-CGT et Sud recherche EPST) une abstention SNCS-FSU et 20 voix pour.**

### **6.2 Bilan des décisions prises en application de la délégation de pouvoir consentie au Président en matière de gestion immobilière (2015 - 2016) (vote)**

**Résultat du vote un contre Sud recherche EPST, une abstention SNTRS-CGT et 21 voix pour.**

La formulation du texte de vote était ambiguë, il nous était demandé de prendre acte d'une décision déjà prise, vote sans intérêt car on ne nous demandait pas notre avis...

### **6.3 Renouvellement de la dérogation pour le montant des indemnités de nuitée dans le cadre des déplacements (vote)**

Le SNCS explique que le dispositif général des indemnités de nuitée dans le cadre des déplacements des personnels civils de l'état est un dispositif qui n'est pas correct. Le taux de remboursement des fonctionnaires d'état est indécent. Si le CNRS fait un effort en proposant un taux de remboursement amélioré, notamment en passant par un marché, il n'en reste pas moins que le taux de remboursement doit être revu pour l'ensemble de la fonction publique d'État.

**Vote 3 abstentions (SNTRS-CGT, Sud recherche EPST, SNCS-FSU) et 20 voix pour**

### **6.4 Acquisition de parts de la société Quadrivium ventures (vote)**

**Le conseil d'administration a autorisé par 20 voix pour, 2 voix contre (SNTRS-CGT, Sud recherche EPST) et 1 abstention SNCS-SFU l'acquisition par le CNRS de 30 parts de la société Quadrivium Ventures SA pour un montant de 4 500 €.**

### **6.5 Acquisition de parts de la société Thémis SL (vote)**

La directrice de l'INSU Madame Delecluse présente le projet Thémis :

Il s'agit d'une société créée en 2000 entre le CNRS et l'Italie. En 2009 les italiens souhaitent se retirer de cette société. Il s'agit pour le CNRS de racheter les parts des italiens pour continuer le projet.

Le CNRS veut assurer l'exploitation de Thémis qui fait partie du programme européen Solar. La société est basée aux Canaris donc sur le territoire espagnol, d'où la création d'une telle société à l'origine car sur un territoire étranger avec des partenaires européens. La question de réintégrer Thémis dans le CNRS peut se poser car le CNRS est maintenant le seul actionnaire.

Un nouvel optique vient d'être installé, Thémis joue pleinement son rôle.

Question SNTRS-CGT sur les personnels au sein de cette société :

Il y a en effet des personnels CNRS, le directeur, un assistant ingénieur et un ingénieur de recherche auxquels s'ajoutent des personnels administratifs de nationalité espagnole qui dépendent directement de la société

Thémis.

**Le conseil d'administration approuve, à l'unanimité, l'acquisition par le CNRS de 20 parts de la Société THEMIS SL pour un montant total de 601,20 €.**

#### **6.6 Rapport sur les dons et legs**

#### **6.7 Attribution de logement pour nécessité absolue de service (vote)**

**Vote pour à l'unanimité**